

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 juin 2000, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Dans le cadre de la requalification de l'avenue Tony Garnier à Lyon 7°, la station-service Total, située entre l'avenue Jean Jaurès et la future université Lyon I, est concernée par l'élargissement de l'avenue Tony Garnier.

La société Total a accepté un transfert d'activité en retrait de sa position actuelle sur des terrains appartenant à la Communauté urbaine.

Il convient donc de procéder à un échange de terrains, la Communauté urbaine cédant à la société Total la parcelle CK 71 située avenue Tony Garnier d'une superficie de 1082 mètres carrés pour un montant de 432 000 F et la société Total cédant à la Communauté urbaine 1 075 mètres carrés dépendant de la parcelle CK 29 située 41, avenue Tony Garnier pour un montant de 430 000 F.

Cet échange serait réalisé sans soulte ni retour, conformément à l'avis des services fiscaux.

Parallèlement, la station-service devra être démolie, puis reconstruite à la charge de la société Total.

Le coût global de cette démolition-reconstruction s'élève à 6 509 400 F. La perte de marge liée à la suspension d'activité pendant 4 mois est évaluée à 427 000 F et le montant total des indemnités de licenciement du personnel à 130 000 F, soit un total arrondi de 7 000 000 F admis par les services fiscaux.

70 % de cette somme, soit 4 900 000 F, sera versé le 31 janvier 2001, le solde, soit 2 100 000 F, à la libération totale, soit le 31 mars 2001 au plus tard ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit compromis ;

Ouï l'avis de ses commissions déplacements et voirie et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve le compromis susvisé.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense en résultant ainsi que les frais d'actes notariés, évalués à 50 000 F, seront prélevés sur les crédits à inscrire au budget de la Communauté urbaine - exercice 2001 - compte 211 800 - fonction 824 - opération 0264.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,